

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 12

Date de

Convocation :

01/09/2022

La Séance est

ouverte à :

19 h 30

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022

Le 7 septembre 2022 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Maires adjoints,
Mme LEININGER Florence, Conseillère municipale déléguée,
Mme BRUNNER Magdolna, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie,
Mme FRANCOIS Catherine, M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER Christian, Mme PFEIFER Sylvie,
Mme SCHMITT-MERX Dominique, Conseillers municipaux.

Absents Pouvoir :

Mme HUNSINGER Simone, Adjointe au Maire, a donné Pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine
M. BARIDO Nicolas, Conseiller municipal délégué, a donné Pouvoir à M. DORSCHNER Christian
Mme BANZET Emma a donné Pouvoir à Mme LEININGER Florence
M. HOPP Mathieu a donné Pouvoir à Mme DURRENBERGER Sophie
M. JOAN Sébastien a donné Pouvoir à M. CUNRATH Sylvain
M. THOMAS Pascal a donné Pouvoir à Mme PFEIFER Sylvie

Absents :

Mme CRENNER Josiane

Secrétaire de Séance : Mme PFEIFER Sylvie

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de réaménagement extérieur et intérieur du magasin Carrefour Contact
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2022
3. Décisions modificatives
4. Admissions en non-valeur
5. Vente de bois
6. Sécurité routière
7. Désaffectation du presbytère catholique
8. Nomination d'un élu en charge des questions de sécurité civile
9. Mise à disposition de la salle du Centre Socioculturel pour les ateliers du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes et pour le spectacle de Noël du multi accueil « La Capucine »

10. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal

11. Divers

- Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du SMITOM de Haguenau-Saverne

POINT 1

PRESENTATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT EXTERIEUR ET INTERIEUR DU MAGASIN CARREFOUR CONTACT

Le maire laisse la parole à Mme et M. Gauvain, les gérants de Carrefour Contact, qui sont présents ce soir car ils ont tenu à présenter le projet de réaménagement extérieur et intérieur de leur magasin.

M. et Mme Gauvain informent qu'ils seront les propriétaires du magasin à partir du 18 octobre 2022. En raison de la fermeture du bureau de Poste, le magasin va, à compter du 17 octobre, reprendre les services de la Poste (vente de timbres, envoi de courriers recommandés, service financier, ...).

Mme Sylvie Pfeifer est surprise de la fermeture du bureau de Poste ; elle demande pourquoi il n'y a pas eu de pétition. Le Maire répond qu'il ne pouvait pas en parler, que c'était confidentiel. Il rajoute que l'amplitude horaire sera bien meilleure, car elle sera la même que le magasin.

Les gérants informent que les travaux de transformation et de rénovation du magasin nécessiteront quelques jours de fermeture (maximum 15 jours). Les travaux devraient être terminés pour Pâques 2023. Les nouveautés seront l'espace Bio et la fromagerie.

L'investissement s'élève à 1 166 000 €, dont 800 000 € d'achat.

Ils rappellent que le supermarché embauche 14 salariés.

L'ouverture du dimanche matin représente 13 à 15 % de leur chiffre d'affaires.

Le commerce n'est plus soumis aux commissions de sécurité car il passe de la catégorie 2 à la catégorie 1 et n'a plus l'obligation d'avoir des WC accessibles aux clients.

POINT 2

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à la Majorité (17 Pour, 1 Abstention).

POINT 3

DECISIONS MODIFICATIVES

Le maire informe que la 1^{ère} concerne le budget principal.

Il explique qu'en raison d'anciennes subventions encaissées pour les opérations « terrain multisports » et « sécurité école », il y a lieu de faire les écritures suivantes :

Recettes d'investissement : compte 2118 : + 850 €	Dépenses d'investissement : compte 13931 au 040 : + 850 €
Recettes de fonctionnement : compte 777 au 042 : + 850 €	Dépenses de fonctionnement : compte 6188 : + 850 €

Il informe que la 2^{ème} concerne le budget annexe réseau câblé.
Les écritures d'ordre budgétaire sont les suivantes :

Recettes de fonctionnement : compte 777-042 : + 337 €	Recettes de fonctionnement : compte 706 : - 337 €
Dépenses d'investissement : compte 13911-040 : + 337 €	Dépenses d'investissement : compte 2153 op. 112 : - 337 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives ci-dessus.

POINT 4

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Maire informe que le Percepteur n'arrive pas à recouvrer 6 192.08 € auprès de l'ancien locataire « Restaurant de la Moder ».

La Commune n'a pas d'autre choix que de passer ce montant en « admission en non-valeur ».

Mme Sylvie Pfeifer demande ce que veut dire « non valeur ».

M. Sylvain Cunrath répond que toutes les démarches entreprises par le percepteur pour recouvrer cette somme étant restées infructueuses, afin de pouvoir effacer cette dette dans les comptes de la commune, il faut la passer en non valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer ces 6 192.08 € en « admission en non-valeur », au compte 6541.

POINT 5

VENTE DE BOIS

Le Maire informe que la parcelle de bois que la Commune a fait abattre au Knebes a rapporté 73 m3 de bois qui vont pouvoir être revendus. Il informe que les Etablissements Jung Albert de Berling sont prêts à les racheter. Il y a lieu maintenant de fixer le prix et il propose de facturer le m3 à 47 Euros.

Mme Sylvie Pfeifer demande si la vente peut se faire à des particuliers. Le maire répond que non.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, à l'unanimité, décide de vendre les 73 m3 aux Ets Jung Albert de Berling au prix de 47 € le m3, soit un total de 3431 €.

POINT 6

SECURITE ROUTIERE

Le maire propose d'acter trois nouvelles mesures pour limiter la vitesse dans le village.

La 1^{ère} est de valider l'installation d'une écluse double dans la rue du Hochberg. L'expérimentation du dispositif au mois de mai – juin ayant été concluante, il est normale d'en installer une définitive.

Mme Sylvie Pfeifer suggère de rajouter des pierres car es voitures roulent sur le marquage jaune.

La 2^{ème} est de voter la mise en place de coussins en enrobés dans la rue Principale, devant le débit de tabac et dans la rue de Zittersheim, près du terrain de foot après réfection de celle-ci en 2023.

Mme Séverine Dettwiller demande si la rue de la Gare va aussi être concernée. Le maire répond que ce n'est pas prévu dans l'immédiat.

M. Jean-Marie Klein demande si les coussins sont encore autorisés. Le maire répond que les coussins en enrobés ne sont pas interdits et précise qu'ils font ralentir et qu'ils ne font pas de bruit.

Mme Christine Doerflinger suggère à tous d'aller voir l'aménagement de la rue Principale à Bouxwiller.

M. Christian Leininger demande si des données peuvent être extraites des radars pédagogiques, comme par exemple le nombre de véhicules qui passent, leur vitesse, ... Le maire répond que oui ; il va demander à la société Est Signal de nous sortir ces données.

La 3^{ème} est de mettre la rue du Bachfeld en zone 30.

Mme Sylvie Pfeifer informe qu'il y a encore des personnes qui font demi-tour dans la rue.

Mme Séverine Dettwiller parle d'un problème de bacs à fleurs devant le commerce Kia Ora. Le maire répond qu'ils ont déjà été enlevés.

Mme Sylvie Pfeifer informe qu'à Ingwiller, il y a eu des contrôles par le policier municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- de faire installer une écluse double dans la rue du Hochberg
- la mise en place de coussins en enrobés dans la rue Principale, devant le débit de tabac et dans la rue de Zittersheim, près du terrain de foot.
- de mettre la rue du Bachfeld en zone 30.

POINT 7

DESAFFECTATION DU PRESBYTERE CATHOLIQUE

Le maire informe que le Président du Conseil de Fabrique, dans son mail du 30 août, demande au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation du presbytère catholique.

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de se prononcer favorablement quant à la désaffectation du presbytère de l'Eglise Catholique.

POINT 8

NOMINATION D'UN ELU EN CHARGE DES QUESTIONS DE SECURITE CIVILE

Le maire informe que le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 prévoit qu'un correspondant « incendie et secours » devra être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Il propose de désigner Mme Christine Doerflinger à cette fonction.

Le Conseil municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à la Majorité (17 Pour, 1 Abstention), **décide** de désigner Mme Christine Doerflinger « adjointe au maire chargée des questions de sécurité civile ».

Le maire propose de fixer la date et l'heure à laquelle sonnera dorénavant la sirène nouvellement installée. Ce sera le 1^{er} mercredi du mois, à 12 heures.

Mme Christine Doerflinger dit que le Plan Communal de Sauvegarde est prêt. Elle organisera prochainement une réunion en mairie pour le projeter.

POINT 9

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ATELIERS DU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire informe que, comme souvent, la Communauté de Communes sollicite la mise à disposition de la salle du centre socioculturel. Là il s'agit de deux choses :

1/ L'équipe du Relais Petite Enfance souhaite proposer et animer, le samedi 19 novembre 2022, de 13h à 20h, une « randonnée poussette et petits marcheurs de la Saint-Martin » avec fabrication d'une lanterne à destination des familles.

2/ Le multi-accueil « La Capucine » souhaite organiser son spectacle de Noël le mardi 13 décembre 2022, de 14h à 18h30.

Mme Séverine Dettwiller demande si ces mises à disposition de salle sont payantes. Le maire répond que non. Elle ajoute qu'elle trouve les prix des locations du centre socioculturel et du club house du foot chères.

Le Conseil Municipal, à la Majorité (17 Pour, 1 Abstention), donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit de la grande salle du Centre Socioculturel :

- pour accueillir les ateliers du Relais Petite Enfance qui souhaite proposer et animer, le samedi 19 novembre 2022, de 13h à 20h, une « randonnée poussette et petits marcheurs de la Saint-Martin » avec fabrication d'une lanterne à destination des familles.
- pour accueillir le multi-accueil « La Capucine » qui souhaite organiser son spectacle de Noël le mardi 13 décembre 2022, de 14h à 18h30.

POINT 10

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 5 rue du Simmesberg
 - Maison 5A rue de la Gare
 - Maison 14 rue des Orfèvres
 - Terrain rue du Schweinstich
 - Maison 3 rue de Zittersheim

POINT 11**DIVERS**

- Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets du Smictom de Haguenau-Saverne est distribué à chaque conseiller.
- Le maire informe qu'une réunion publique concernant la circulation dans la rue des Orfèvres aura lieu prochainement. M. Sylvain Cunrath dit qu'elle devrait se faire au mois d'octobre.
- Le maire informe que le marché de Noël aura lieu le samedi 19 novembre.
- La fête des aînés aura lieu le dimanche 4 décembre. Le culte œcuménique sera célébré à l'église protestante et le repas sera servi au Restaurant Au Wingenerhof.
- M. Leininger Auguste, assis dans le public, informe d'un rodéo de mobylettes la veille au soir, entre 23h et minuit. Mme Séverine Dettwiller demande ce qu'est un rodéo. Il répond que les mobylettes roulent à fond et font des dérapages.
Le maire informe qu'il y a aussi eu des soucis avec des voitures sans permis.

M. Nicolas Barido arrive en séance à 21h10.

- Le maire, par l'intermédiaire d'une projection de plans, présente l'Avant Projet Sommaire du « Pôle associatif et médical ».
- Mme Catherine François informe ne plus être disponible le mercredi pour s'occuper du Conseil Municipal Junior. Elle demande si quelqu'un veut prendre le relais.
Mme Christine Doerflinger propose de réunir la Commission « adolescents » pour en parler.
- Mme Catherine François informe que les poubelles de la Gare sont toujours pleines et souhaite savoir qui les vide. Le maire répond que c'est la SNCF.
Mme Séverine Dettwiller dit que l'état du local est déplorable. Le terrain est souvent sale.
- M. Sylvain Cunrath remercie l'ensemble du conseil municipal pour tous les messages qui lui ont été adressés à l'occasion du décès de sa maman.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,
Christian DORSCHNER



La secrétaire de séance,
Sylvie PFEIFER

